

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU GROUPEMENT
FORESTIER COOPÉRATIF ST-FRANÇOIS TENUE AU 6, 6^{ème} AVENUE, WINDSOR, LE
10 JUIN 2015 A 19h15.

1. Mot de bienvenue par Monsieur Michel Fortin, président

Monsieur Fortin adresse un mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la réunion à 19h15.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.

Le président fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Nicole Fréchette, appuyé par Yves Boulanger et accepté à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que lu et amendé.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 11 juin 2014.

Les membres ayant déjà reçu le procès-verbal avec l'avis de convocation, il est convenu de ne pas en faire une lecture détaillée. Il est proposé par Gilles Defoy, appuyé par Yves Boulanger et accepté à l'unanimité d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

Suivi :

Le directeur général informe les membres de la démarche qui a été entreprise suite à la dernière assemblée générale de demander au Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec de conclure une entente avec Kruger pour du bois de 4 pieds. Dans sa réponse, le SPFSQ n'entend pas donner suite à cette demande en raison d'une diminution importante des volumes, du faible prix offert et de la forte demande exercée par les autres Syndicats du sud de la province pour le bois de 4 pieds.

Le directeur général mentionne également qu'une résolution demandant de hausser le financement à la forêt privée et d'octroyer une juste part à la région de l'Estrie a été acheminée au ministre des Forêts, Laurent Lessard avec copie conforme à nos députés, Karine Vallières et Pierre Reid. Des accusés réception ont été reçus sans plus de réaction.

Les administrateurs se sont penchés sur une demande d'un membre de revoir la limite de 3 hectares par propriétaire. Leurs réflexions les ont amenés à maintenir cette règle qui permet un juste partage de l'aide financière entre les membres compte tenu de nos budgets limités.

4. Rapport d'activités de l'année 2014-15.

Le directeur général présente le rapport d'activités (pages 3 à 15 du rapport annuel).

5. Rapport financier de l'année 2014-15.

Notre trésorier, Claude Nadeau fait la présentation du rapport financier et donnant des explications sur les états de revenus et de dépenses.

Émission de ristournes

Le conseil d'administration dépose une proposition visant le versement de 52 000\$ de ristourne aux membres. Il est proposé par Yvon Daigle, appuyé par Philippe Laplante de verser 52 000\$ de ristourne tel que suggéré par le conseil d'administration (voir annexe). André Leblanc demande le vote appuyé par Yves Boulanger. La proposition est adoptée à la majorité. Les montants inférieurs à 10\$ ne seront pas versés.

6. Nomination d'un vérificateur.

Il est proposé par Nova Fredette, appuyé par Yvon Daigle et accepté à l'unanimité de nommer le même vérificateur, soit François Longpré C.A., pour la prochaine année.

7. Message du président.

Le président livre son message aux membres en soulignant l'apport important de chaque membre, de chaque administrateur et de chaque employé au bon fonctionnement de notre coopérative.

8. Allocations de présence.

Le directeur général présente une recommandation visant à hausser les allocations de présences en vigueur depuis plusieurs années, soit :

- ½ journée passe de 100\$ à 125\$
- 1 journée passe de 200\$ à 250\$
- allocation présidentielle demeure à 200\$/mois

Il est proposé par Philippe Laplante, appuyé par Nova Fredette de maintenir les allocations à ce qu'elles étaient précédemment. Après discussion, André Leblanc demande le vote, appuyé par Gilles Defoy. La proposition est battue à la majorité. André Leblanc, appuyé par Charles Coutu propose la recommandation, ci-haut, faite par le CA. La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Élection des administrateurs.

Il est proposé par Philippe Laplante, appuyé par Gérard Thibault et accepté à l'unanimité, de nommer Pierre Bellavance président d'élection et de nommer Claude Nadeau et Daniel Rousseau, scrutateurs. Pierre explique les règles d'élection et accorde un peu de temps aux membres des secteurs en élection pour se consulter entre eux avant de recevoir leur proposition.

Secteur 1.

M. Gérard Thibault propose Pierre Dubreuil appuyé par Gilles Defoy. M. Pierre Dubreuil est du secteur 1 – Ascot, Orford et P. Eaton et accepte d'être proposé. Il n'y a aucune autre proposition. M. Pierre Dubreuil est élu par acclamation.

Secteur 3.

Magella Labrie propose Michel Fortin, appuyé par Roger Pomerleau. M. Michel Fortin est du secteur 3 – Stoke, Westbury et accepte d'être proposé. Il n'y a aucune autre proposition. M. Michel Fortin est élu par acclamation.

Secteur 5.

Lucie Camiré propose Nova Fredette appuyé par Nicole Fréchette. Nova Fredette est du secteur 5 – Windsor et accepte d'être proposé. Il n'y a aucune autre proposition. M. Nova Fredette est élu par acclamation.

Secteur 7.

Paul O'Donnell propose Gilles Defoy appuyé par Jean-Pierre Bordua. Gilles Defoy accepte d'être proposé. Il n'y a aucune autre proposition. M. Gilles Defoy est élu par acclamation.

Il est proposé par Magella Labrie, appuyé par Charles Coutu et accepté unanimement de clore l'élection.

10. Mise en marché et prévision 2015.

Le directeur général présente l'évolution des prix du bois à l'usine pour différentes essences et produits. Il y a une certaine progression des prix dans le billot de bois mou et les hausses devraient se poursuivre dans la prochaine année. Le président du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec, André Roy, étant présent, en profite pour faire le point sur la mise en marché en région.

On y fait état, également de la progression de l'agrile du frêne. Il est recommandé de ne pas se précipiter pour récolter tous nos frênes, mais d'attendre que les signes d'infestation se manifestent et de récolter surtout les arbres de forte dimension. Un membre s'informe de la règle à suivre pour la récolte des pins. La norme concernant la maladie du rond a été modifiée dernièrement. Au lieu d'être une période comprise entre deux dates (15 décembre au 15 mai), maintenant c'est une période où la température moyenne quotidienne est inférieure à 5°C. En dehors de cette période il faut, dans un délai très court d'au plus 2 heures, badigeonner les souches avec une solution d'urée diluée dans de l'eau.

11. Période de questions et varia

Nerprun

Un membre s'informe des moyens de lutte contre le nerprun. Présentement le seul moyen vraiment efficace, c'est l'arrosage au glyphosate. Même ce moyen aura une durée limitée, car après quelques années les semences environnantes vont commencer à recoloniser le site.

Message d'André Roy, président du SPFSQ

André Roy profite de l'occasion pour souligner le dynamisme des Groupements forestiers en région qui ont su s'épauler les uns les autres en n'hésitant pas au besoin de mettre leurs effectifs en commun pour réaliser leurs travaux. Malgré la baisse marquée des budgets d'aménagement forestier depuis 3 ans, les Groupements persistent à afficher des chiffres d'affaires et des surplus intéressants, signent d'une bonne gestion et d'un dynamisme. Il fait état également de la très belle entente qui existe entre les Groupements et le Syndicat du bois, entre autres à travers la mise en place d'une certification environnementale unique au Québec de par sa superficie forestière privée regroupée.

Message de Jean-Paul Gendron, président de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

Jean-Paul Gendron mentionne les efforts concertés qui sont mis en place présentement pour sensibiliser le grand public à l'importance d'aménager nos forêts. Il souligne l'importance de recruter les propriétaires inactifs et de les inciter à aménager leur forêt. Il indique les discussions qui ont cours avec les municipalités pour harmoniser la réglementation sur l'ensemble du territoire de l'Estrie de façon à mieux coordonner les efforts de gestion du territoire et de son aménagement. Il termine en citant André Roy :

« Devant la faiblesse observée pour les prix de la fibre, plusieurs propriétaires ont le réflexe d'attendre que « les prix montent ». Si ce comportement peut sembler logique à première vue, il cache toutefois une réalité navrante : une perte souvent considérable de productivité. Des interventions appropriées dans un peuplement forestier peuvent doubler et même tripler sa productivité en fibre. De plus, ces traitements auront pour effet d'améliorer la qualité et la résistance des tiges. Ces facteurs compensent largement la faiblesse « momentanée » des prix de la fibre. »

12. Levée de la réunion.

Il est proposé par Yves Boulanger de lever la réunion à 21h50.



Pierre Bellavance, Secrétaire

ANNEXE

Groupement Forestier Coopératif Saint-François

Proposition de répartition de la ristourne

Année 2014-15

Le conseil d'administration réuni le 20 mai 2015, propose à l'assemblée générale annuelle de répartir un montant de 52 000\$ en ristourne aux membres.

Selon notre règlement : La ristourne est attribuée aux membres et aux membres auxiliaires au prorata des opérations effectuées par chacun d'eux avec la coopérative au cours de l'exercice financier.

Le volume d'opération d'un membre ou d'un membre auxiliaire correspond aux ventes de bois et aux coûts des services de la coopérative qui lui sont attribuables.

Total des opérations financières faites avec les membres

	Montant	Taux	Ristourne
Subventions reçues	494 263\$	2,545%	12 580\$
Vente de bois	1 486 048\$	2,545%	37 820\$
Contribution des propriétaires	88 852\$	2,545%	2 261\$
Part de la subvention versée aux propriétaires	-25 961\$	2,545%	-661\$
TOTAL :	2 043 202\$		52 000\$
Nombre de membres concernés	216 mbr	Moyenne :	240.74\$

NOTE : Le Groupement forestier ne verse pas de ristournes inférieures à 10\$.

Ce montant est imposable. Un T4A et un Relevé 1 seront envoyés à chacun des membres qui recevront une ristourne. De plus, ceux qui recevront une ristourne supérieure à 100\$ auront un montant d'impôt fédéral retenu directement sur leur ristourne.
